

## **Eneco Soleil & Vent Variable**

Carte tarifaire avril 2022 d'Eneco Belgium SA du Contrat de fourniture d'électricité verte aux particuliers en Belgique.



Tous les prix incluent 6% TVA

#### Prix de l'énergie

(€ / an)
52,56

		IMATION / kWh)	
Compteur simple	Compte	ur double	Compteur excl. nuit
	HEURES PLEINES	HEURES CREUSES	
34,69	39,10	31,09	31,09
(0,1 X ENDEX103 + 4,206) X 1,06	(0,1 X ENDEX103 + 8,366) X 1,06	(0,1 X ENDEX103 + 0,805) X 1,06	(0,1 X ENDEX103 + 0,805) X 1,06

IMPÔTS, TAXES ET MAJORATIONS ÉLECTRICITÉ (fixées par les autorités publiques)

Tarif trimestriel Formule tarifaire

## Coûts externes et taxes sur l'énergie

### TARIFS NETS ÉLECTRICITÉ:

Utilisation de réseaux de distribution et de transport

(montants versés à votre gestionnaire de réseau)

Gestionnaire de réseau	Frais	de distributi	on (€cent / k	(Wh)	Frais de transport	(€/	an) mesure	Tarif prosumer <sup>(1)</sup>
	Simple	Heures pleines	Heures creuses	Excl. nuit	(€cent / kWh)	Relevé annuel	Relevé quart-horaire	(€ / kVA / an)
AIEG	6,29	6,60	5,06	4,43	2,71	23,31	-	58,93
AIESH	10,38	10,68	6,90	5,91	2,71	15,84	-	75,78
FLUVIUS (GASELWEST)	11,99	11,99	8,91	6,51	1,33	12,22	13,26	84,98
FLUVIUS ANTWERPEN	7,87	7,87	5,77	4,36	1,15	12,22	13,26	57,46
FLUVIUS (IMEWO)	9,42	9,42	6,87	5,24	1,26	12,22	13,26	68,00
FLUVIUS LIMBURG	6,66	6,66	5,03	3,83	1,00	12,22	13,26	49,05
FLUVIUS WEST	7,24	7,24	5,28	4,10	1,03	12,22	13,26	52,64
FLUVIUS (INTERGEM)	8,43	8,43	6,16	4,72	1,20	12,22	13,26	61,32
FLUVIUS (IVEKA)	10,90	10,90	8,36	5,81	1,26	12,22	13,26	77,94
FLUVIUS (IVERLEK)	9,63	9,63	7,06	5,33	1,16	12,22	13,26	68,68
ORES (Brabant Wallon)	8,54	9,08	5,08	4,10	2,71	13,73	-	69,65
ORES (Est)	11,46	12,24	6,94	5,57	2,71	13,73	-	86,96
ORES (Hainaut électricité)	9,50	10,02	6,22	5,25	2,71	13,73	-	75,30
ORES (Luxembourg)	10,13	10,80	6,05	4,83	2,71	13,73	-	79,40
ORES (Mouscron)	8,75	9,29	5,37	4,35	2,71	13,73	-	70,35
ORES (Namur)	9,93	10,54	6,02	4,91	2,71	13,73	-	77,53
ORES (Verviers)	11,56	12,25	7,33	6,06	2,71	13,73	-	86,79
FLUVIUS (PBE)	8,04	8,04	5,74	4,91	2,71	12,22	13,26	58,68
REGIE DE WAVRE	10,40	10,97	8,67	8,67	2,56	18,59	-	80,68
SIBELGA(*)	7,85	7,85	5,74	5,74	1,19	10,87	-	-
FLUVIUS (SIBELGAS)	10,25	10,25	7,63	5,70	1,35	12,22	13,26	74,07
TECTEO - RESA	8,78	9,81	5,30	4,59	2,71	24,51	-	67,34

L'électricité produite se compose à 100 % d'électricité verte issue d'éoliennes et de panneaux solaires d'un parc de production belge. Eneco Soleil & Vent Variable est un contrat à durée indéterminée pour lequel le prix de l'énergie est variable et indexé trimestriellement sur la base du paramètre d'indexation Endex103. Plus d'informations sur ce paramètre d'indexation sur eneco.be/indexation. Les prix indiqués sur cette carte tarifaire sont estimés. Le tarif trimestriel est calculé sur la base de la demière valeur connue de l'index Endex103 (2e trimestre 2022 : 285,2183 C/ MWh). Eneco est en droit de modifier la méthode d'indexation et les coefficients associés à condition que les règles applicables soient amendées ou abolies dans ce sens, ou à condition que les règles applicables soient amendées ou abolies dans ce sens, ou à condition que les règles applicables soient amendées ou abolies dans ce sens, ou à condition que les règles applicables soient amendées ou abolies dans ce sens, ou à condition que les règles applicables soient amendées ou abolies de tous les frais imputés pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport ainsi que la contribution énergie verte et/ou cogénération qu'Eneco peut ou doit porter en compte. Les montants repris ci-dessus sont les derniers montants connus. Votre consommation sera toujours calculée sur base des tarifs valables à ce moment-là et, si besoin, de manière rétroactive. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même rétroactivement. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même rétroactivement. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles le neconées de la contrain jusqu'à 56 kVA. Pour tous les autres cas, Eneco se réserve le droit d'ajuster vos prix. La redevance fixe est un coût annue
--

- (\*) taux hors terme de capacité: KVA <=13KVA 28,31 €/an; KVA > 13KVA 56,61 €/an.
  (1) Tarif capacitaire additionnel pour tous les utilisateurs du réseaux possédant une installation de production avec une puissance maximale de 10 kVA valable pour les services Valorisation (voir page suivante) ou Compensation (Lorsque vous consommez l'électricité du réseau, le compteur compte à l'endroit. Lorsque vous injectez de l'électricité dans le réseau, le compteur compte à l'envers.)
  (2) Pas soumis à la TVA

Carte tarifaire version 012204 pour la Belgique. / Valable du 1er avril 2022 au 30 avril 2022 inclus. / BC\_032\_012204\_FR\_ENECO\_POWER\_VARIABLE

Taxe OSP (obligations de service pu (€ / an)	ublic), uniquement	pour Bruxelles
<= 1,44 kVA		0,00
> 1,44 kVA et <= 6 kVA		11,07
> 6 kVA et <= 9.6 kVA		17,68
> 9 kVA et <= 13 kVA		22,13
> 13 kVA et <= 18 kVA		33,20
> 18 kVA et <= 36 kVA		44,27
> 36 kVA et <= 56 kVA		88,40
> 56 kVA et <= 100 kVA		143,74
Redevance de raccordement électric (€cent / kWh)	rité (Wallonie) <sup>(2)</sup>	0,075
Contribution Fonds Energie (Flandre) <sup>(2)</sup> (€ / mois)	Tension basse	Tension moyenne

(Flandre) (2) (€ / mois)	Tension basse	Tension moyenne
Tarif standard (domicilié)	0,45	161,98
Tarif standard (non domicilié)	8,49	161,98
Tarif consommateur protégé	0,00	0,00

Accise fédérale (Ccent / kWh)	Droits d'accise spéciaux	Cotisation sur l'énergie
Consommation entre 0 et 20.000 kWh	1,4416	0,2042
Consommation entre 20.000 et 50.000 kWh	1,2275	0,2042
Consommation entre 50.000 et 1.000.000 kWh	1,1554	0,2042
Certificats verts et de cogénération (€cent / kWh)	en Flandre	2,58
Certificats verts en Wallonie (€cent / kWh)		3,03
Certificats verts pour Bruxelles (€cent / kWh)		1,46



# **Eneco Injection**

Carte tarifaire avril 2022 d'Eneco Belgium SA pour la relivrasion d'électricité par des **particuliers** en Belgique.



Les tarifs d' injection sont exonérés de TVA

#### Indemnité supplémentaire pour l'injection

#### PRÉLÈVEMENT ET INJECTION / VALORISATION

	INJECTION (€cent / kWh)		
Compteur simple	Comptex		
	HEURES PLEINES	HEURES CREUSES	
25,79	25,79	25,79	> Tarif mensuel
0,1 X BELPEX -0,786	0,1 X BELPEX -0,786	0,1 X BELPEX -0,786	> Formule tarifair

Eneco Injection est réservé aux clients qui possèdent une installation de production locale en Belgique d'une puissance maximale de 10 kVA, d'un compteur numérique et/ou d'un comptuer bidirectionnel et qui sont liés à Eneco par le biais d'un contrat d'approvisionnement valable.

Les conditions du prélèvement se trouvent à la première page de ce document

Eneco Injection est un avenant à votre contrat existant à durée indéterminée, dans le cadre duquel le tarif d'injection est variable et soumis à une indexation mensuelle sur la base du paramètre d'indexation Belpex. Vous trouverez de plus amples informations à propos de ce paramètre d'indexation sur eneco.be/indexation. Les prix indiqués sur cette carte tarifaire sont une estimation tarifaire; le prix mensuel a été calculé sur la base de la dernière valeur connue de Belpex (03/2022: C265,7136/MWh). Eneco peut modifiée u experiment d'indexation et les coefficients assortis à condition que les index concernées changents sur le plan du contenu ou ne soient plus représentatifs de la valeur économique de l'efectricité injectée ou ne soient plus publiés ou le soient de manière irrégulière. Les montants mentionnés sont les derniers montants connus. Le volume d'injection sera toujours imputé aux montants en vigueur à ce moment, avec effet rétroactif. Eneco se réserve le droit d'adapter ces frais conformément aux modifications apportées au cadre réglementaire. Les adaptations à ces éléments, dont Eneco n'est pas responsable, sont entièrement récupérées sur le client (avec effet rétroactif). Les prix indiqués sont uniquement applicables aux clients avec une consommation domestique et une consommation d'électricité annuelle mesurée inférieure ou égale à 50 MWh et un raccordement basse tension avec une puissance de raccordement de maximum 56 kVA. Dans les autres cas, Eneco se réserve le droit d'adapter votre prix.

"Prélèvement et injection": L'électricité que vous prélevez du réseau et celle que vous injectez dans le réseau sont facturées séparément. Vous touchez une indemnité pour l'électricité que vous injectez.

"Valorisation": Lorsque vous consommez l'électricité du réseau, le compteur compte à l'endroit. Lorsque vous injectez de l'électricité dans le réseau, le compteur compte à l'envers. Vous injectez davantage d'électricité que vous n'en consommez? Dans ce cas, vous touchez une indemnité supplémentaire pour l'injection. Ceci est possible avec un compteur bidirectionnel et avec un compteur numérique.

Les services disponibles sont spécifiques à la région.

Carte tarifaire version 012204 pour la Belgique. / Valable du 1er avril 2022 au 30 avril 2022 inclus. Uniquement applicable si un contrat d'approvisionnement a été conclu.